

XCII.

LE DUC DE SAVOIE

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES D'ESPAGNE.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 77-78.)

Bouvert, 20 octobre 1558.

Mess^{rs}, le roy eust signé ceste, ne fust qu'il est logé à Flers, quelque peu loing de ce lieu, et qu'il s'en va bien tard; à quelle cause il m'a enchargé la vous dépescher moy-mesme, et est pour vous dire que sa majesté ne sçait entendre que les gens de guerre de Dourlens, estans sortiz hier, ont prins tout plain de noz bagaiges, muletz et gens, leur ottant armes et argent et retenant le tout, nonobstant que mons^r d'Aigmont avoit faict restituer ce que aucuns des siens pouvoient avoir prins à quelzques François, et s'en ressent sa majesté de tant plus, que procédant icelle à bonne foy d'ensuyvre la suspension d'armes au pied de l'escript, il void les François, mesmes de lieu tant prochain que Dourlens, où en raison ladicte suspension aura esté publiée pour le premier, user de celle hostilité; et est icelle sa majesté d'avis qu'il vaudroit beaucoup myeulx, comme, à la vérité, il vaudroit estre en guerre ouverte comme auparavant, que lors ung chacun sçauroit du moins qu'il auroit à se garder. Ce que sa majesté désire que soit bien remonstré aux commissaires de France, pour ouyr la raison qu'ilz en donneront, et que procurez que le tout soit réparé comme il appartient; et sera bien que m'advertissez de ce qu'ilz vous respondront cy-dessus, et ce que s'ensuyvra endroit ladite réparation, pour après le signifier à sadite majesté. A tant, mess^{rs}, etc. . . . Escrit à Bouvert, le xx^e d'octobre 1558.

E. PHILIBERT.

J'ay, depuis ceste signée, heu advertance certaine que le camp du

roy de France n'estoit hier encoires bougé d'Amyens, par où il semble qu'ilz font peu d'apprestes pour se retirer, selon qu'avez escript qu'il estoit convenu, en dedans trois jours, trois lieues en arrière de la Somme; par où ne seroit estrange si toutes ces façons de faire nous causassent quelque peu d'ombre en leur endroit, et sera bien que pareillement en touchez auxdicts commissaires.

XCIII.

EL OBISPO DE ARRAS

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 78.)

Cercamp, á 22 de octubre 1558.

..... He visto todos los papeles que embia el presidente, y me parece muy bien y prudemente considerado lo que scrive, y que se puede tener por firme para negociar con ellos que no pueden bolver atras de lo ofrecido, mas que se deve hazer instancia para que pas-

TRADUCTION.

L'ÉVÊQUE D'ARRAS

AU ROI PHILIPPE II.

Cercamp, 22 octobre 1558.

..... J'ai vu toutes les pièces qu'a envoyées le président, et j'approuve ses réflexions, qui me paraissent dictées par une grande prudence. A mon avis, l'on doit, dans la négociation actuelle avec les Français, se pénétrer fortement de ce principe qu'ils ne peuvent pas revenir sur leurs offres précédentes, et qu'il faut, au contraire, insister pour qu'ils aillent encore plus loin, et se rapprochent davantage de la raison: car ils en seraient bien éloignés encore, ainsi que du but où votre majesté prétend les amener, s'ils persistaient dans les termes de leur réponse,